



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Effets des écrans et des réseaux sociaux sur les mineurs

Question au Gouvernement n° 800

Texte de la question

EFFETS DES ÉCRANS ET DES RÉSEAUX SOCIAUX SUR LES MINEURS

Mme la présidente . La parole est à M. Stéphane Vojetta.

M. Stéphane Vojetta . Il y a un an, la dissolution empêchait le gouvernement de Gabriel Attal d'appliquer les recommandations de la commission Écrans coprésidée par Servane Mouton et Amine Benyamina. Depuis, malgré certaines annonces bienvenues, notre jeunesse reste dangereusement exposée aux dérives des réseaux sociaux et à l'usage excessif des écrans.

M. François Cormier-Bouligeon . Il a raison !

M. Stéphane Vojetta . Les adolescentes y trouvent des promotions de la maigreur extrême, des appels à la scarification, des modes d'emploi du suicide et une hypersexualisation constante. Elles sont approchées sur Instagram par des rabatteurs qui leur promettent des fortunes si elles vendent des images pornographiques sur OnlyFans mais qui leur prennent 80 % de leurs revenus. Ils se qualifient d'agents mais sont des proxénètes 2.0. Une étude récente établit logiquement un lien de causalité entre l'usage des réseaux sociaux et la dégradation de la santé mentale des jeunes filles.

Les garçons, pour leur part, y découvrent sans filtre un monde où la violence est glorifiée, où tout le monde devient riche et musclé sans efforts. Ils apprennent aussi l'amour et le respect de l'autre grâce aux vertus éducatives du porno H24. Pour les plus jeunes, le temps d'écran excessif prépare le terrain en nuisant à leur développement psychique, linguistique et affectif.

Suicides, troubles alimentaires, violence décomplexée : les drames successifs qui frappent notre nation témoignent de ce délabrement sociétal. En réaction, la ministre Élisabeth Borne a annoncé la généralisation de la pause numérique dans les collèges à la rentrée 2025. De leur côté, les sites pornos refusent nos règles de vérification d'âge et préfèrent s'autocensurer. Tant pis pour eux ! La ministre Catherine Vautrin vient pour sa part d'annoncer l'interdiction de l'usage des écrans pour les enfants de moins de 3 ans.

M. François Cormier-Bouligeon . Très bien !

M. Stéphane Vojetta . C'est bienvenu, même si la commission Écrans recommandait plutôt de les interdire aux moins de 6 ans.

Quelle est la ligne directrice du gouvernement pour protéger notre jeunesse et responsabiliser les parents ? Devrions-nous réfléchir collectivement à une interdiction des réseaux sociaux avant 15 ans ? (*Mme Émilie Bonnivard et M. Antoine Vermorel-Marques applaudissent.*) Le président de la République la suggérerait mercredi

dernier. Avançons sans attendre l'Union européenne ! (Applaudissements sur les bancs du groupe EPR et sur quelques bancs du groupe DR.)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'intelligence artificielle et du numérique.

Un député du groupe RN . Qui est cette personne ?

Mme Clara Chappaz, *ministre déléguée chargée de l'intelligence artificielle et du numérique* . Monsieur le député, je vous remercie pour votre question.

Oui, le gouvernement est prêt et déterminé à agir pour protéger nos enfants. Si le numérique est un outil formidable, cela ne doit pas nous empêcher de regarder en face ses dérives, surtout quand il s'agit de protéger les enfants.

Oui, le gouvernement salue le travail de la commission Écrans constituée à la demande du président de la République. Elle a montré de façon très claire l'existence des phénomènes que vous avez vous-même exposés : troubles du comportement, anxiété, promotion de l'extrême maigreur, troubles de l'attention. Cela doit cesser, pour protéger nos enfants.

Oui, le gouvernement agit, sous l'impulsion du premier ministre et du président de la République, pour protéger les enfants contre les dérives du numérique. La ministre Élisabeth Borne envisage d'interdire les téléphones au collège ; la ministre Catherine Vautrin, d'interdire les écrans avant 3 ans ; quant à moi, je le dis avec force, je veux interdire les réseaux sociaux avant 15 ans, dans la continuité des travaux de Laurent Marcangeli. *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR et DR.)*

M. Fabien Di Filippo . Dommage qu'on n'ait pas écouté nos propositions il y a quelques années !

Mme Clara Chappaz, *ministre déléguée* . Oui, la France porte cette voix au niveau européen et je peux vous dire que nous ne lâcherons rien. Treize pays européens nous ont déjà rejoints ; ce matin même, l'Irlande, qui entretient pourtant des relations économiques avec les grandes entreprises du numérique, a dit clairement : « Les réseaux sociaux avant 15 ans, c'est non. »

Monsieur le député, je sais que vous êtes, ainsi qu'un certain nombre de vos collègues, très engagé sur cette question. Je tiens à saluer le travail effectué par la représentation nationale. C'est un combat que nous menons collectivement. Je suis heureuse de vous confier, ainsi qu'à votre collègue Arthur Delaporte, une mission (« Ah ! » *sur divers bancs*) qui s'inscrit dans la continuité du très important travail transpartisan que vous avez effectué dans le cadre de la loi « influenceurs » de 2023...

M. Louis Boyard . Ne faites pas ça !

Mme Clara Chappaz, *ministre déléguée*parce qu'un travail partisan est nécessaire pour protéger nos enfants. Pour ma part, je ne lâcherai rien. Le numérique, c'est formidable, je le répète, mais pas au détriment de nos enfants. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR, DR et Dem.)*

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Vojetta](#)

Circonscription : Français établis hors de France (5^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 800

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Intelligence artificielle et numérique

Ministère attributaire : Intelligence artificielle et numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juin 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 18 juin 2025